

Site Natura 2000 FR5300050 « Etangs du canal d'Ille-et-Rance »





Ordre du jour

- Information relative à l'élection du Président du COPIL et de la structure opératrice ;
- Informations diverses
- Développement des activités de pêche sur les étangs, par la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine ;
- Proposition de travaux d'entretien des milieux
- Projet de révision du périmètre du site Natura 2000 – retour sur les groupes de travail



Informations diverses

- **Election du Président du COPIL et de la structure opératrice**
- Lettre d'information Natura 2000 n°2
- Création d'un site internet dédié
- Plaquette de présentation de la démarche Natura 2000
- Projets de travaux sur les barrages des étangs
- Projets de travaux sur la digue de Feins
- Animation sur les amphibiens



Informations diverses

- Election du Président du COPIL et de la structure opératrice
- **Lettre d'information Natura 2000 n°2**
- Création d'un site internet dédié
- Plaque de présentation de la démarche Natura 2000
- Projets de travaux sur les barrages des étangs
- Projets de travaux sur la digue de Feins
- Animation sur les amphibiens



Informations diverses

- Election du Président du COPIL et de la structure opératrice
- Lettre d'information Natura 2000 n°2
- **Création d'un site internet dédié**
- Plaque de présentation de la démarche Natura 2000
- Projets de travaux sur les barrages des étangs
- Projets de travaux sur la digue de Feins
- Animation sur les amphibiens

Informations diverses

□ Création d'un site internet dédié

Rechercher :

NATURA 2000
Rivière Le Douron

Accueil » Découvrir Natura 2000

Natura 2000, qu'est-ce-que-c'est?

Un réseau écologique européen

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

Ce réseau Natura 2000 en Europe a pour objectifs "d'assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement d'habitats naturels, d'habitats d'espèces de la **directive "Habitats Faune Flore"** ou d'espèces de la **directive "Oiseaux"** dans un état de conservation favorable, tout en tenant compte des **exigences économiques, sociales, culturelles ainsi que des particularités locales et régionales**".

Dernières actualités

Un sentier d'interprétation sur la vallée voit le jour
16/06/2015
6 pupitres à découvrir

Journée régionale Natura 2000 à Lorient
09/12/2014
473 communes concernées!

Chantier de construction de gîtes pour la loutre sur le Douron
14/10/2014
3 catiches réalisées

Pont-Menou, la renouée du Japon pour cible

Commissariat Régional de l'Environnement
Natura 2000
Aten
Projet de loi de programmation
2014-2017

Commissariat Régional de l'Environnement - Contact - Mentions Légales - Plan du site



Informations diverses

- Election du Président du COPIL et de la structure opératrice
- Lettre d'information Natura 2000 n°2
- Création d'un site internet dédié
- **Plaquette de présentation de la démarche Natura 2000**
- Projets de travaux sur les barrages des étangs
- Projets de travaux sur la digue de Feins
- Animation sur les amphibiens

Informations diverses

□ Plaqueette de présentation de la démarche Natura 2000

Une seule réglementation associée à Natura 2000 : L'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences vise à faire réfléchir les acteurs du territoire sur l'impact que peuvent avoir leurs projets sur les milieux et les espèces. Le but étant de concilier les activités existantes et la préservation des espaces naturels.

Les projets ou activités soumis à évaluation des incidences sont ceux susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000 notamment :

- ceux déjà soumis à autorisation ou déclaration (au titre de la Loi sur l'eau, du code de l'urbanisme,...) et listés dans la liste nationale et la liste locale 1 ;

- ceux relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000 et inscrits sur la liste locale 2, définie à l'échelle régionale par arrêté préfectoral.

Pour la région Bretagne, sont concernés par la liste locale 2 les projets suivants, pour peu qu'ils soient situés en tout ou partie dans les sites Natura 2000 :

- > Premiers boisements (surface > 0,5 ha)
- > Retournement de prairies permanentes ou de landes
- > Installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit majeur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique
- > Création de plan d'eau permanent ou non (superficie > 500 m²)
- > Création d'un barrage de retenue (hauteur > 1 m)
- > Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais (surface > 100 m²)
- > Réalisation de réseaux de drainage (superficie > 1ha)
- > Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs
- > Travaux et aménagements sur des parois rocheuses
- > Mise en culture de dunes
- > Arrachage de haies
- > Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports
- > Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
- > Utilisation d'une hélicoptère terrestre

Foire aux questions

Les activités humaines sont-elles interdites sur un site Natura 2000 ?

Non, un site Natura 2000 n'est pas une zone de protection sur laquelle les activités humaines sont exclues. Natura 2000 vise à concilier le maintien et le développement des activités socio-économiques du territoire avec la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

La mise en œuvre d'actions Natura 2000 s'impose-t-elle aux propriétaires et exploitants de parcelles situées dans le site ?

Non, les actions proposées sont volontaires et font l'objet d'un accord librement consenti entre le propriétaire ou l'exploitant et l'Etat.

Les parcelles agricoles situées en zone Natura 2000 sont-elles soumises à des contraintes particulières ?

Non, il n'y a pas d'obligations pour l'exploitant ou le propriétaire. S'il le souhaite, il peut s'engager dans des MAEC adaptées aux enjeux de ses parcelles. En zone Natura 2000, la réglementation est la même que sur l'ensemble du territoire.

Les activités de chasse et de pêche sont-elles autorisées sur le site Natura 2000 ?

Oui, Natura 2000 n'a pas vocation à restreindre certaines activités lorsque celles-ci sont pratiquées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour toute question,
contactez l'animateur du site

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Armelle ANDRIEU - Chargée de mission Natura 2000
1, Avenue de la Préfecture - CS 24218
35042 RENNES CEDEX
Tél: 02.99.02.20.73
07.87.25.83.89
E-Mail : armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr



NATURA 2000
RESEAU EUROPEEN
DE SITES NATURELS PROTEGES



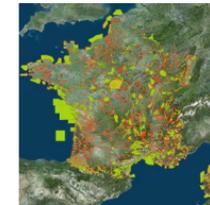
Le réseau Natura 2000 regroupe les espaces semi-naturels les plus remarquables de l'Union Européenne.

Il a pour objectif d'assurer le maintien de la biodiversité en intégrant les exigences socio-culturelles et économiques du territoire, dans une démarche de développement durable.

Il permet de mobiliser des moyens et des compétences multiples au service du territoire et du patrimoine naturel.

Un vaste réseau de sites remarquables

A l'échelle européenne, le réseau Natura 2000 recouvre plus de 18% du territoire, avec plus de 27 300 sites terrestres et ou marins désignés au titre des deux directives.



Sites Natura 2000 en France - source : INPN

La France, riche d'un patrimoine naturel très diversifié, comprend plus de 1700 sites terrestres, soit près de 12 % du territoire, et près de 200 sites marins.

En Bretagne, on compte 85 sites Natura 2000 dont 14 en Ile-et-Vilaine.

La conservation à l'échelle européenne de plusieurs espèces dépend de leurs populations bretonnes

Informations diverses

□ Plaquette de présentation de la démarche Natura 2000

Natura 2000 : un réseau basé sur deux directives

La Directive « Oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009

Prévoit la protection des espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe ainsi que des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie de ces espèces.

⇒ Les sites concernés par cette directive sont désignés en Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CE du 21 mai 1992

A pour but de maintenir ou restaurer les milieux naturels et les espèces végétales et animales qualifiés d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

⇒ Les espaces identifiés par chacun des états membres au titre de cette directive sont nommés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

NB : Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces Directives, ou au titre des deux Directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

HABITAT NATUREL AU SENS DE LA DIRECTIVE

Espace terrestre ou marin qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.

Les habitats d'intérêt communautaire au sens de la directive «Habitat, Faune, Flore» :

- ont une aire de répartition réduite ou en voie de régression
- constituent un exemple remarquable propre à la région biogéographique.

En France, une démarche contractuelle

Chaque Etat est libre des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux exigences de la commission européenne.

La France a fait le choix d'une gestion concertée et contractuelle des sites Natura 2000.

L'objectif est d'offrir la possibilité aux collectivités locales, aux acteurs locaux et aux usagers de s'impliquer et d'accompagner la gestion de leur territoire.

Natura 2000, c'est aussi la volonté de valoriser les territoires en favorisant le maintien des activités socio-économiques.

Les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par les sites Natura 2000 n'ont aucune obligation d'adhérer à la démarche.

L'Animateur Natura 2000

L'animateur Natura 2000 assure la préservation des habitats et des espèces et mène les démarches de concertation sur le site Natura 2000.

Véritable relais sur le territoire, l'animateur Natura 2000 se tient à disposition des élus, acteurs et usagers du site pour apporter les informations nécessaires à la bonne prise en compte des enjeux du site Natura 2000.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Elaboré en concertation avec les acteurs du territoire, il définit les enjeux de préservation du site ainsi que les objectifs à atteindre et les actions à mener.

Véritable outil d'orientation et de planification, il permet d'assurer une gestion cohérente du site Natura 2000 et des habitats et espèces qu'il abrite.

Des outils pour la gestion des sites Natura 2000

Différents outils contractuels sont à disposition des propriétaires et exploitants qui souhaitent s'impliquer dans la démarche.

Les contrats Natura 2000

Permettent la mise en œuvre, sur 5 ans, d'actions de gestion des milieux naturels par les propriétaires et exploitants des parcelles situées sur un site Natura 2000. Les surcoûts engendrés par les travaux sont subventionnés, généralement à 100 %, grâce à des fonds nationaux et européens. Les travaux engagés doivent correspondre aux actions de gestion prévues par le Document d'Objectifs du site.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Sont similaires aux contrats Natura 2000 mais conclues avec des exploitants agricoles. Ces MAEC, proposées sur cinq ans dans le cadre de la PAC et du Programme de Développement Rural Breton, visent à soutenir des pratiques agricoles adaptées aux habitats semi-naturels des sites Natura 2000.

La charte Natura 2000

Regroupe un ensemble de recommandations pour une gestion adaptée et durable des milieux naturels. Les engagements prévus par la Charte Natura 2000 n'engagent pas de surcoûts pour la gestion mais consistent plutôt en des pratiques respectueuses de l'environnement. L'adhésion à la Charte n'implique donc pas de contrepartie financière.

Toute personne titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 de ce site pour 5 à 10 ans.

L'adhésion aux engagements de la charte Natura 2000 constitue une démarche volontaire et contractuelle.

Informations diverses

□ Plaque de présentation de la démarche Natura 2000

Incidence de l'application de la réglementation liée à Natura 2000 sur les pratiques agricoles actuelles

	Nouvelle PAC	Directive Nitrates	Loi sur l'Eau	Autre	EIN2000
Drainage, remblaiement ZH	-	Remblaiement, assèchement et drainage interdits (0 m ²)	Remblaiement, assèchement et drainage > 1000 m ² soumis à déclaration	-	Remblaiement et assèchement > 100 m ² soumis à autorisation Drainage > 1ha soumis à autorisation
Fertilisation	Fertilisation azotée équilibrée	Fertilisation azotée équilibrée	-	Périmètre de Protection de Captage	-
Traitements phytosanitaires	-	-	-	PPC	-
Retournement de prairies	Surface en PP figée au niveau régional Verdissement PAC : retournement interdit des PP d'intérêt environnemental fort (à définir)	Retournement de PP en zone inondable interdit	-	PPC	Retournement de PP et landes (sauf travail superficiel) soumis à autorisation
Arasement de haies	Arasement interdit. Déplacement limité (2%) et soumis à déclaration	-	-	Selon les PLU, la Loi Paysage préserve la densité de bocage, sans figer les linéaires	Arasement des haies de plus de 25m soumis à autorisation (hors brèches)



Informations diverses

- Election du Président du COPIL et de la structure opératrice
- Lettre d'information Natura 2000 n°2
- Création d'un site internet dédié
- Plaquette de présentation de la démarche Natura 2000
- **Projets de travaux sur les barrages des étangs**
- Projets de travaux sur la digue de Feins
- Animation sur les amphibiens



Informations diverses

- Election du Président du COPIL et de la structure opératrice
- Lettre d'information Natura 2000 n°2
- Création d'un site internet dédié
- Plaquette de présentation de la démarche Natura 2000
- Projets de travaux sur les barrages des étangs
- **Projets de travaux sur la digue de Feins**
- Animation sur les amphibiens



Informations diverses

- Election du Président du COPIL et de la structure opératrice
- Lettre d'information Natura 2000 n°2
- Création d'un site internet dédié
- Plaque de présentation de la démarche Natura 2000
- Projets de travaux sur les barrages des étangs
- Projets de travaux sur la digue de Feins
- **Animation sur les amphibiens**

Informations diverses

Animation sur les amphibiens

environnement

Nos amis, les tritons

Discrets et fascinants à la fois, trois espèces de tritons peuplent les mares de la commune de Hédé-Bazouges, et notamment celles en périphérie des étangs de Bazouges et de la Bézardière. Ces animaux, du petit groupe des amphibiens (ou batraciens), ont le plus souvent une double vie : aquatique, puis terrestre après métamorphose et à nouveau aquatique en période de reproduction. Contrairement à ses cousins les tritons, la salamandre se reproduit à terre avant de libérer les larves dans l'eau d'une mare.

▽ Les tritons, comme l'ensemble des espèces d'amphibiens, sont intégralement protégés par la législation française. En effet, leurs populations sont en déclin du fait de la disparition des mares, lieu de reproduction et de leur empoisonnement.

Il est vrai que les poissons sont de vrais prédateurs pour les larves d'amphibiens. Donc : « qui dit poissons, dit pas de triton ». Du fait de leur richesse écologique, les étangs du canal d'Ille-et-Rance ont été intégrés au réseau européen de protection de milieux naturels : le réseau Natura 2000. Cette démarche permet notamment de financer pour les particuliers, des actions

de restauration de milieu, telles que la création de mares, le fauchage de prairies humides...

Sur les conseils techniques de l'animateur Natura 2000 (Département d'Ille-et-Vilaine), la Région Bretagne (propriétaire) a décidé de creuser deux mares en périphérie de l'étang de Bazouges. Une pelleuse a permis de réaliser le plus gros du travail. Des bénévoles ont ensuite été conviés pour aider à reprofiler les berges. En effet, plus les berges de la mare sont douces, plus il y a de « contact » entre l'eau et le bord de la mare, plus celle-ci attire les amphibiens et les tritons en particulier.

Vous êtes donc tous conviés au printemps prochain pour découvrir les petites bêtes qui se seront installées dans ce nouveau logement collectif. En espérant que d'ici là, il pleuve suffisamment pour remplir les mares.

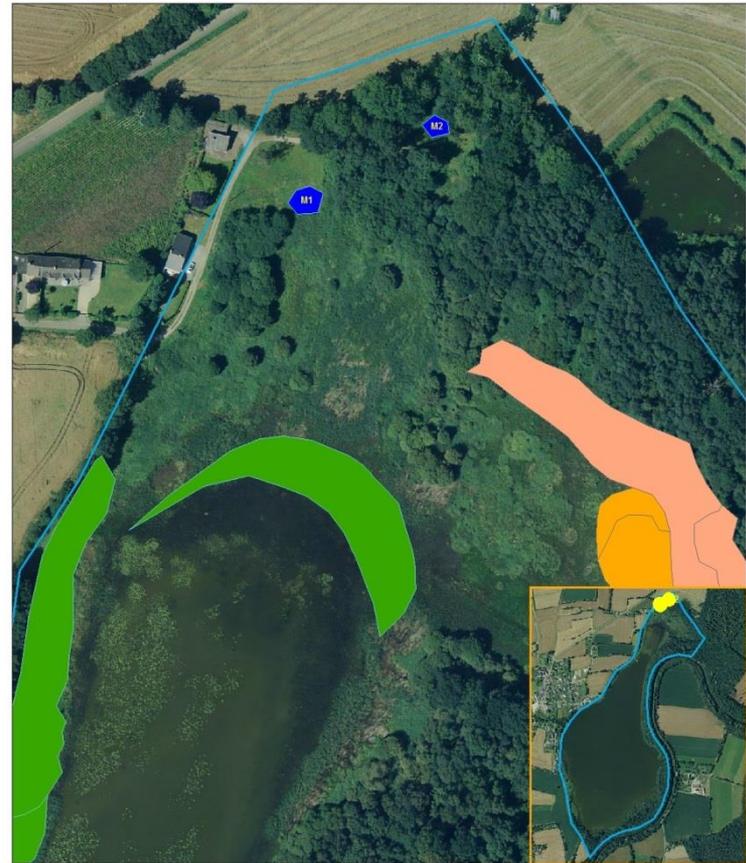
Comment agir chez soi ?

Dans un premier temps, les mares existantes et les pièces d'eau de petites tailles ou de faible profondeur et dépourvues de poissons sont à préserver. Ensuite, vous pouvez vous-même creuser un petit trou d'eau dans votre jardin pour accueillir chez vous tritons, grenouilles et crapaud. Attention toutefois à la sécurité des jeunes enfants. □



LES BÉNÉVOLES FAÇONNENT LA BERGE DE LA MARE POUR CRÉER DE PETITES DÉPRESSIONS QUI ACCUEILLIRONT ENSEMS UNE VÉGÉTATION DIVERSIFIÉE
© PIERRE LETORT

magazine communal de Hédé-Bazouges - n° 21 janvier 2016 31



Développement des activités de pêche sur les étangs

- Présentation par la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE PARCOURS DE PÊCHE
SUR LE CANAL D'ILLE-ET-RANCE
ET SES PLANS D'EAU D'ALIMENTATION





Proposition de travaux d'entretien des milieux

- Proposition globale de travaux à réaliser sur les étangs sur une période de 5 ans avec possibilité ou non de mobiliser des financements dans le cadre de contrats Natura 2000.
- Après sollicitation de la DRAAF, les actions prévues initialement en queue d'étang de la Bézardière ne serait pas soumis à du défrichement (L.341-1: destruction de l'état boisé d'un terrain et suppression de sa destination forestière)

Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang de Hédé
Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne



 Périmètre du site Natura 2000

Proposition d'actions de gestion

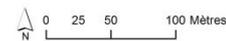
 Abattage de peupliers

 Création d'accès pour la pêche et la mise à l'eau d'embarcation

 Création et matérialisation de zones de stationnement

 Mise en défens

 Gestion des espèces invasives



Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang de la Bézardière
Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne



 Périmètre du site Natura 2000

Proposition d'actions de gestion

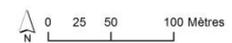
 Evacuation des déchets

 Création de mare

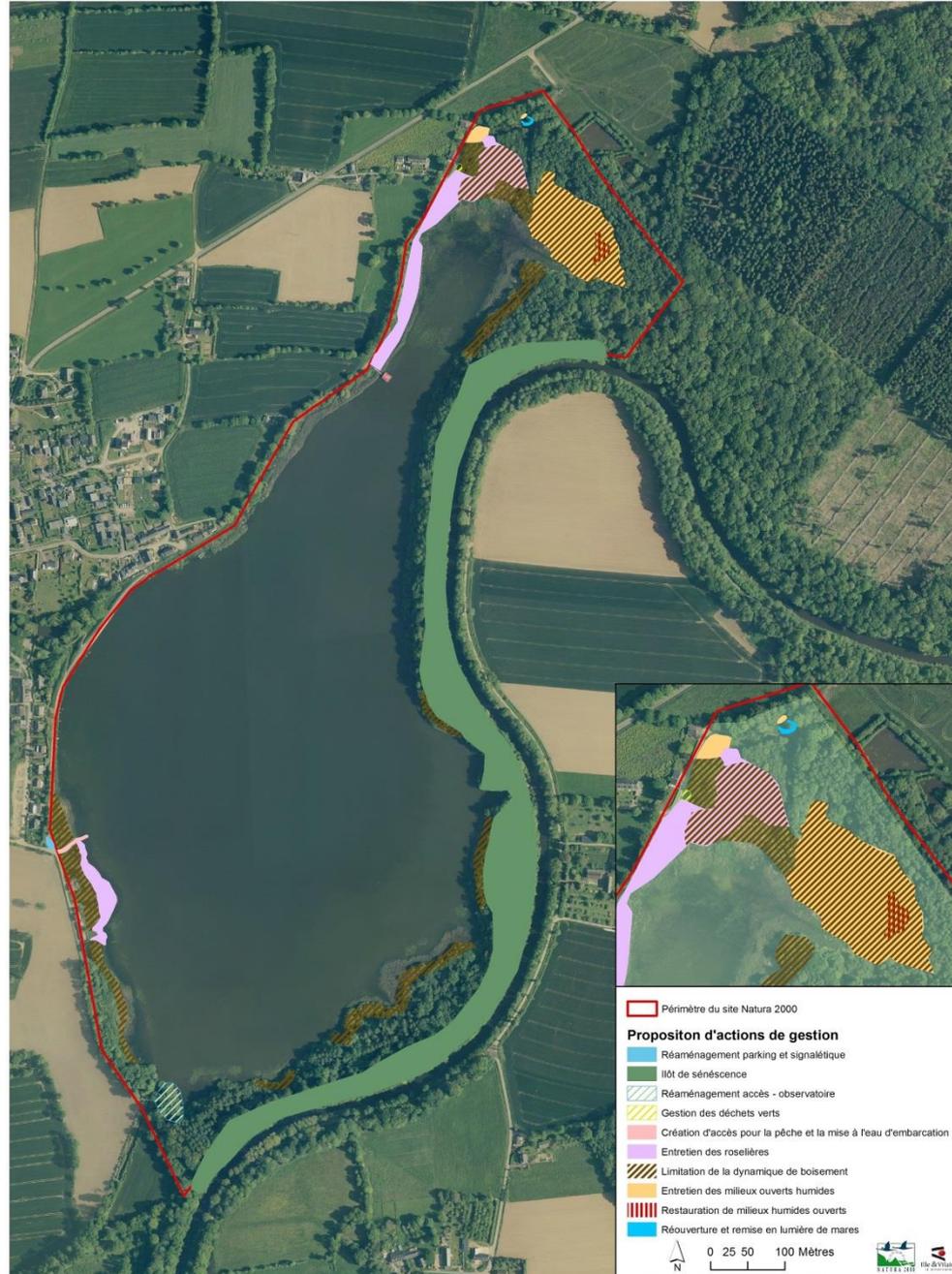
 Restauration de mare

 Désensablement noues

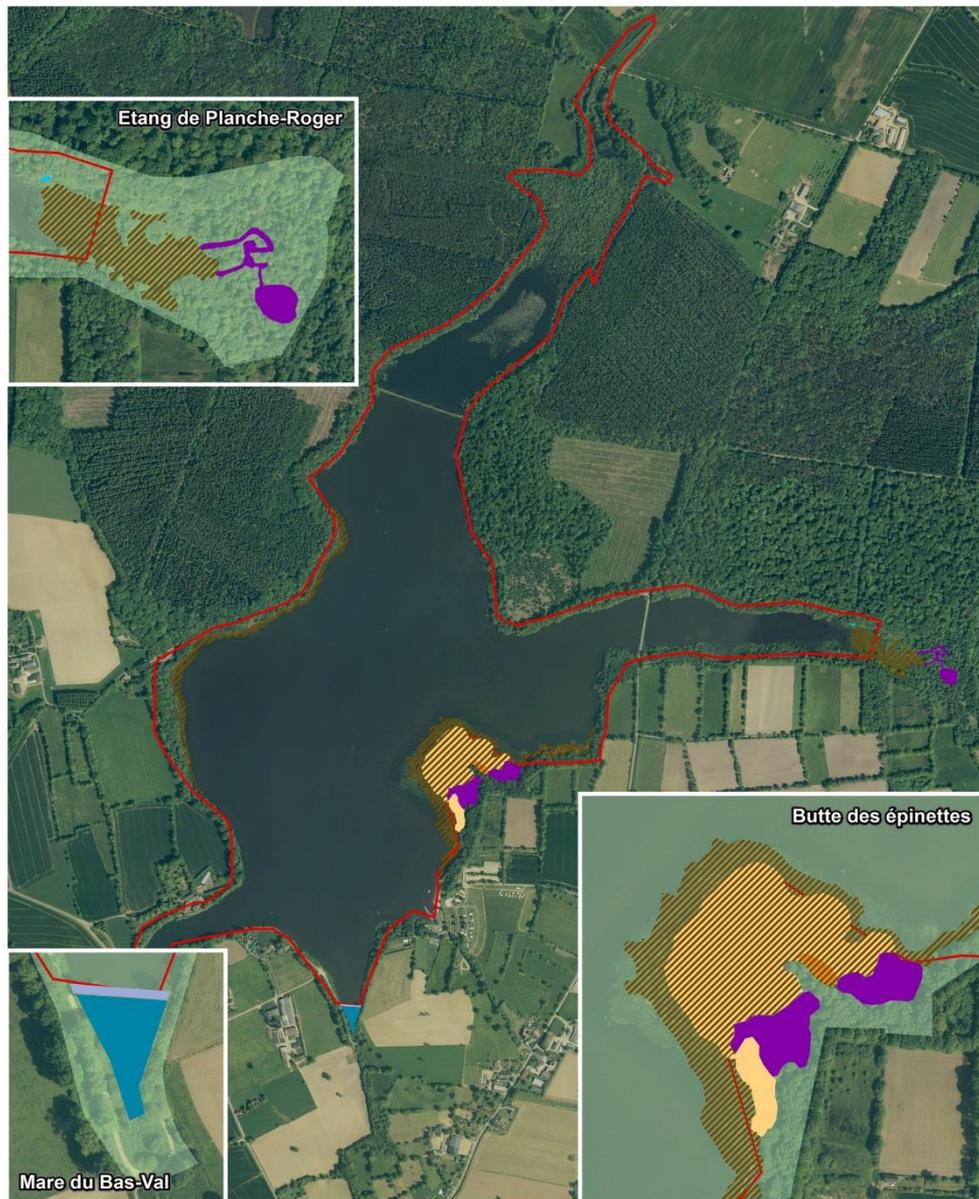
 Limitation de la dynamique de boisement



Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang de Bazouges
Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne



Site Natura 2000 des Etangs du canal d'Ille-et-Rance - Etang du Boulet
 Propositions d'actions de gestion des milieux naturels sur les propriétés de la Région Bretagne



Proposition d'actions de gestion

- Réouverture et remise en lumière de mares
- Restauration de mare
- Limitation de la dynamique de boisement
- Réouverture et reconnection de clairières
- Entretien des milieux ouverts humides
- Restauration d'un étang sans faune piscicole
- Restauration de la digue

0 50 100 200 Mètres



Périmètre du site Natura 2000

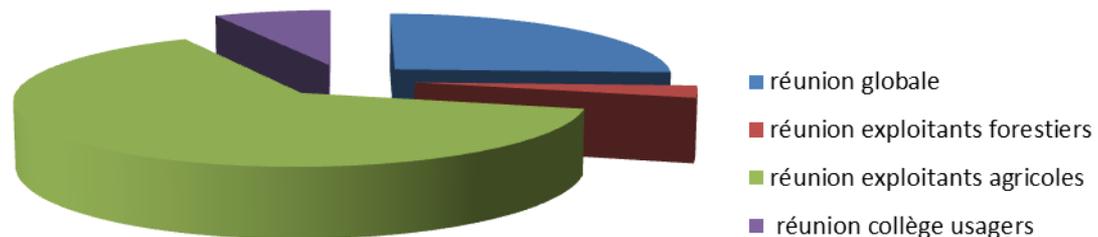


Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

□ Retour sur les groupes de travail

- 12 réunions depuis le début de la concertation :
 - 1 réunion de concertation globale
 - 1 réunion thématique à destination des propriétaires forestiers
 - 10 réunions thématiques à destination des exploitants agricoles
 - 1 réunion à destination du collège des usagers

Nombre de participants aux réunions du groupe de travail "révision du périmètre Natura 2000"

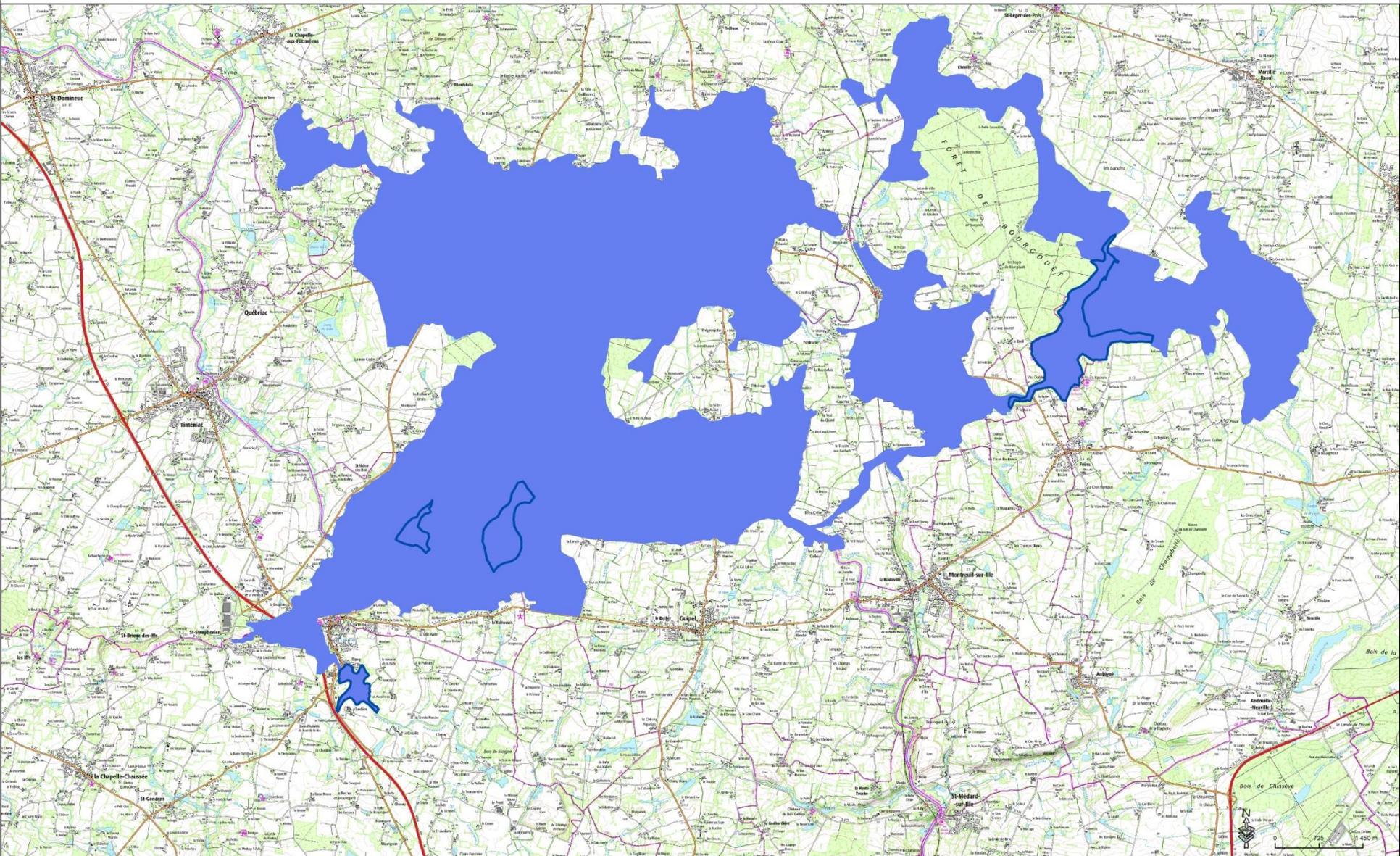




Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

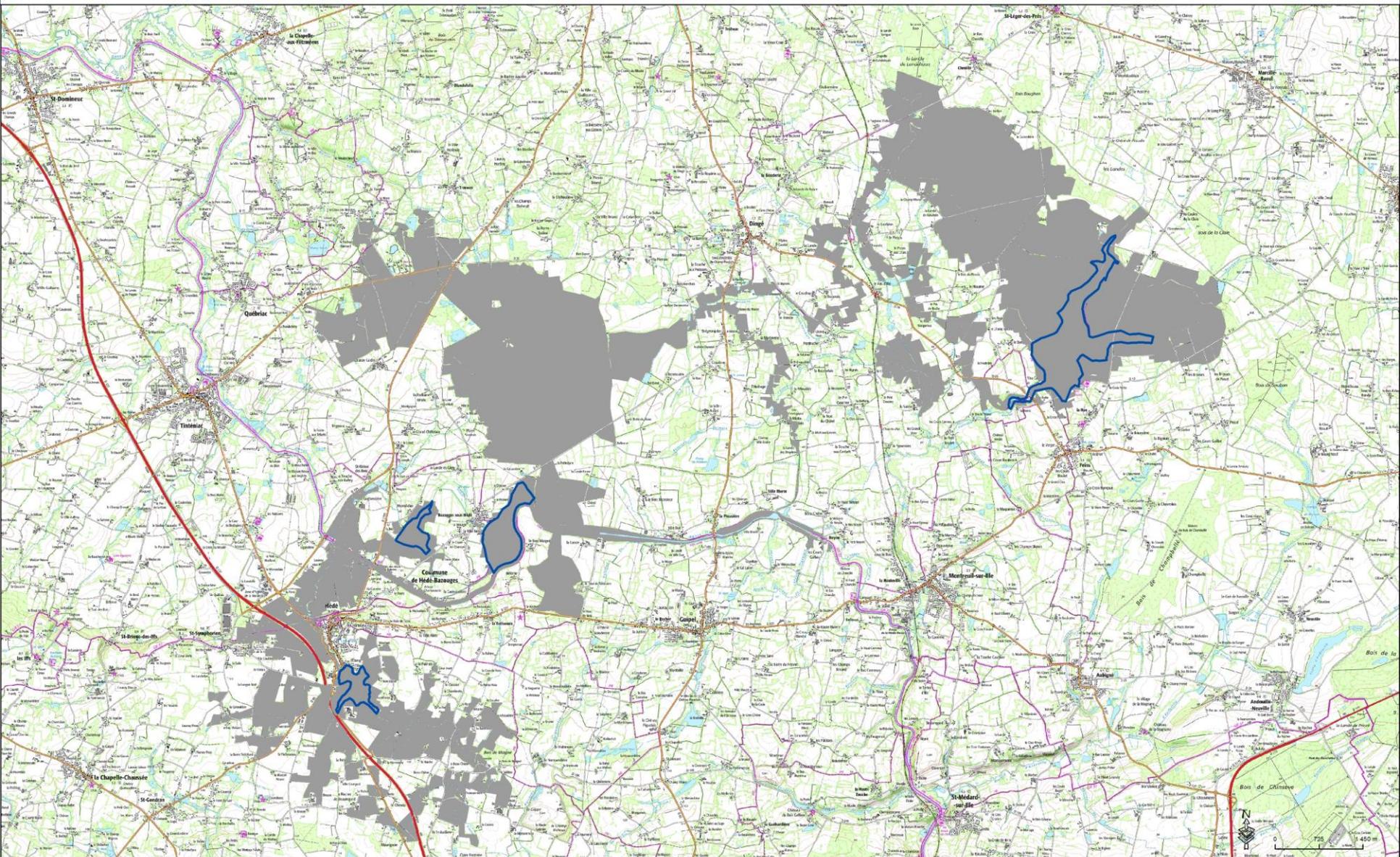
- Evolution du périmètre en fonction de l'avancée de la concertation

projet de révision de périmètre Natura 2000 Proposition de périmètre - étude chiroptères - 2012

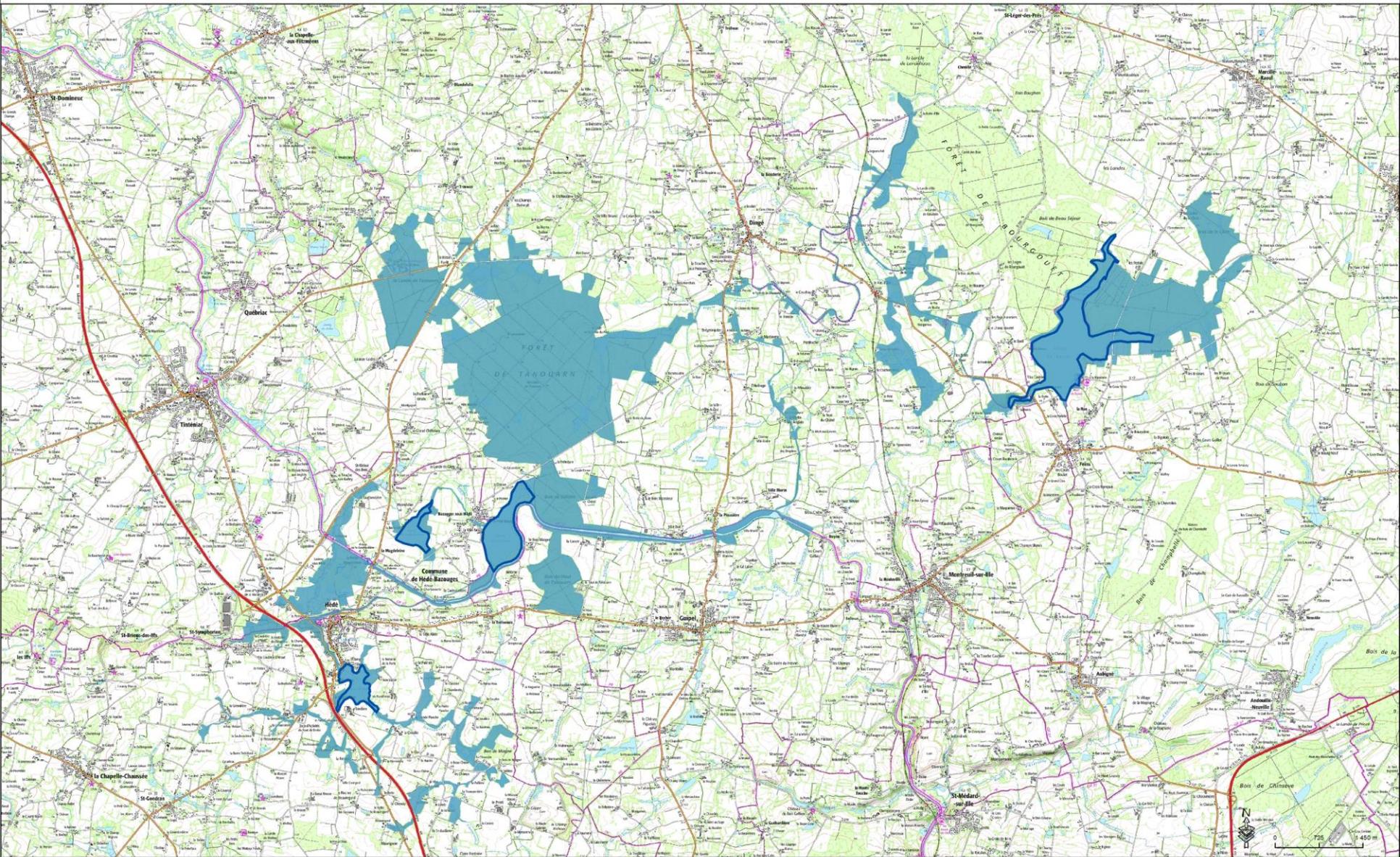


projet de révision de périmètre Natura 2000

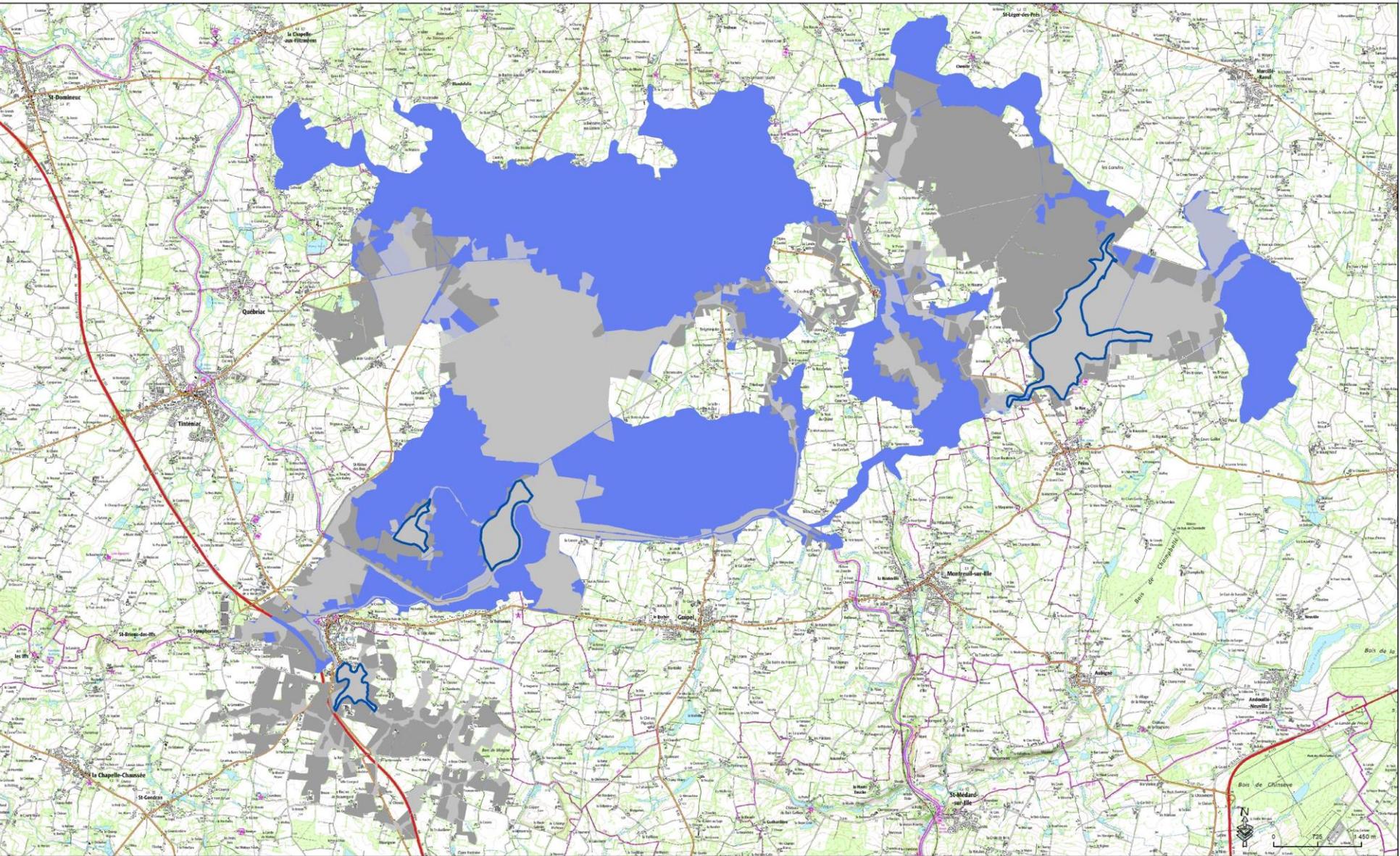
Proposition de périmètre - début concertation - dec. 2015



projet de révision de périmètre Natura 2000 Proposition de périmètre - groupes de travail - 2016

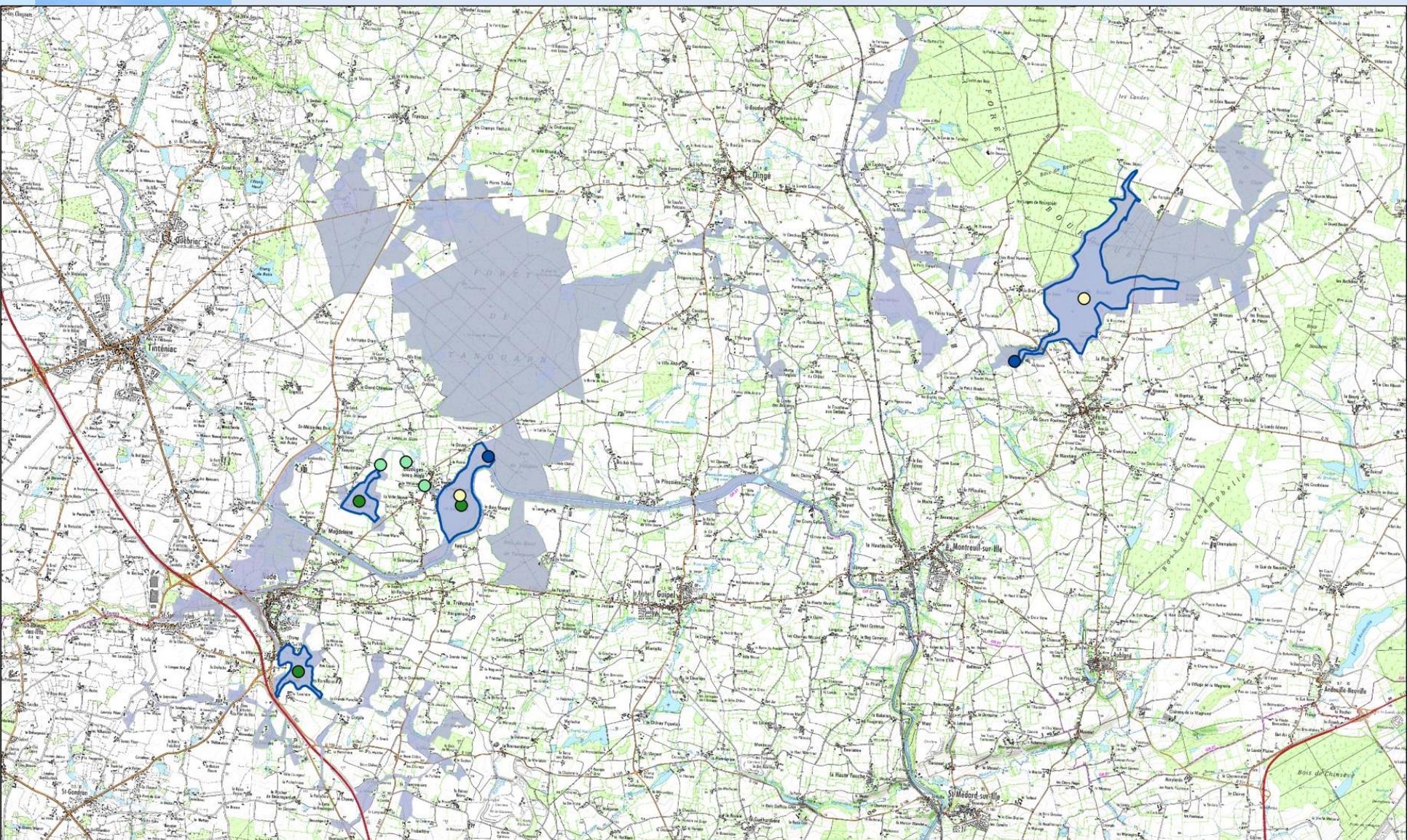


Projet de révision de périmètre Natura 2000 évolution en fonction de la concertation



Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

- Données actuelles de présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude

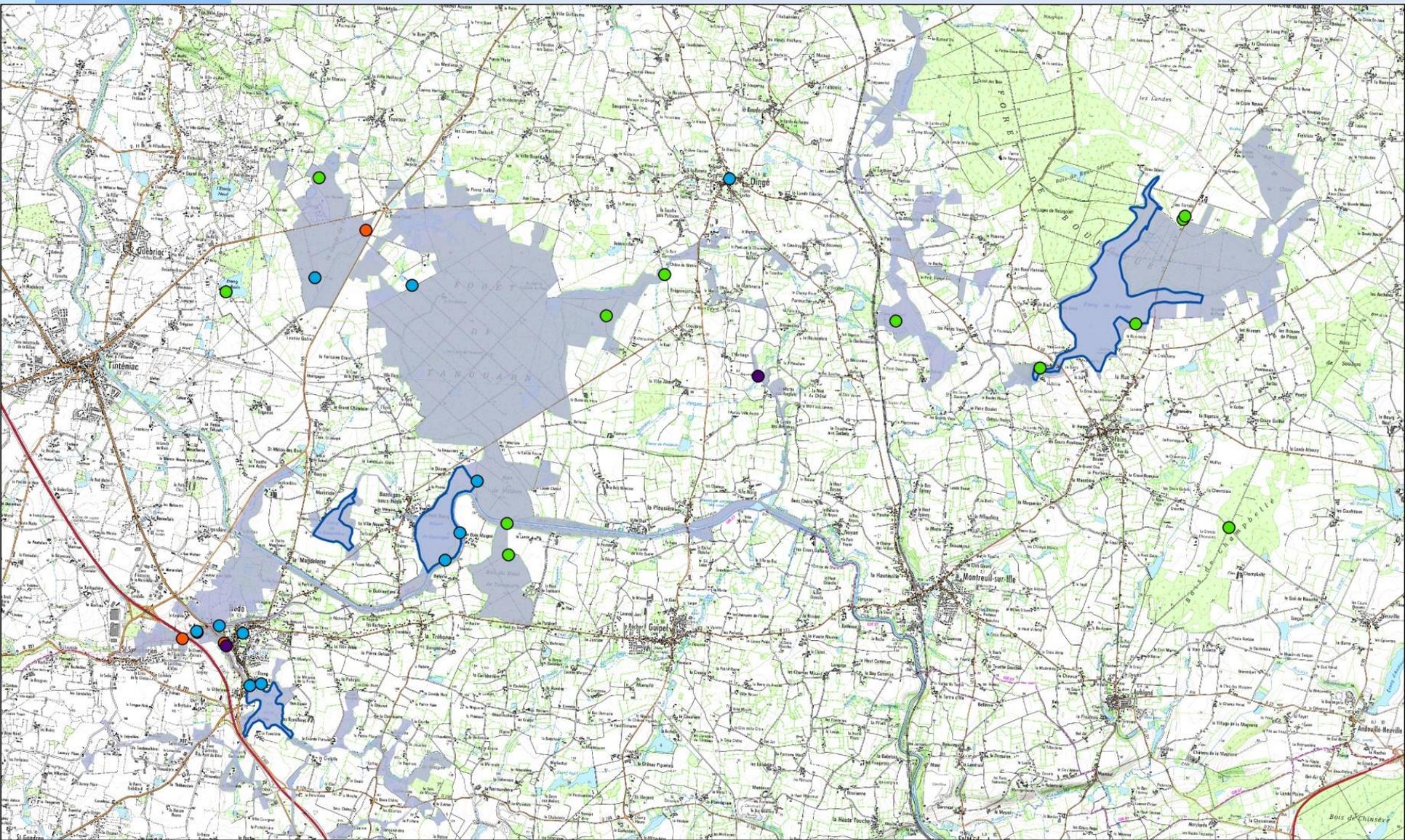


Localisation des autres espèces d'intérêt communautaires recensées sur le secteur du projet de révision de périmètre Natura 2000

Légende

- | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
|  | Proposition de révision du périmètre - version 2016 |  | Coenagrion mercuriale |  | Lucanus cervus |
|  | Périmètre actuel du site Natura 2000 |  | Coleanthus subtilis |  | Lurionium natans |

0 660 1 320 m



Localisation des chauves-souris d'intérêt communautaires recensées sur le secteur du projet de révision de périmètre Natura 2000

Légende

- Proposition de révision du périmètre - version 2016
- Périmètre actuel du site Natura 2000

● Barbastelle d'Europe

● Grand murin

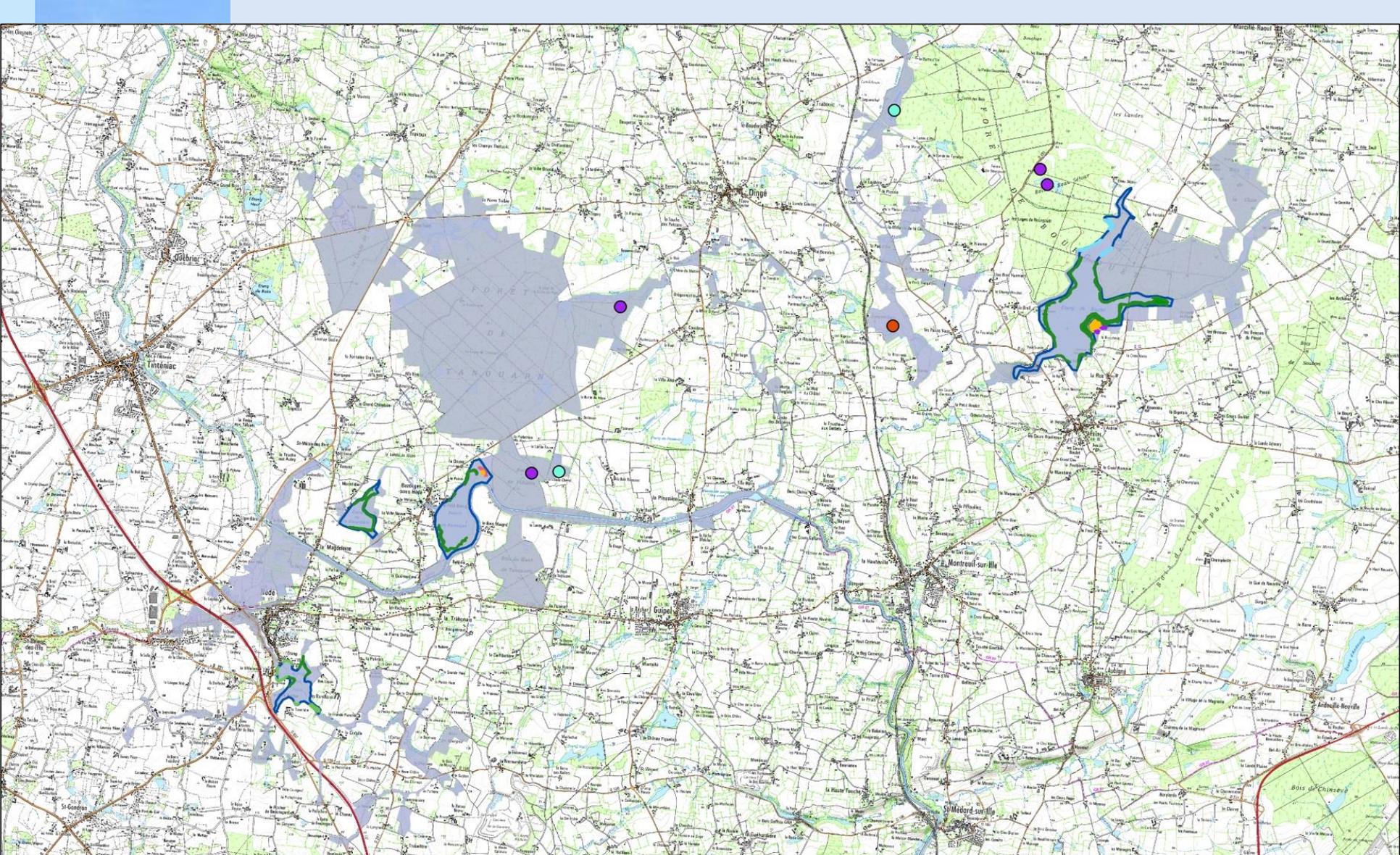
● Grand rhinolophe

● Murin à oreilles échanquées

● Petit rhinolophe

0 620 1240 m





Localisation des habitats d'intérêt communautaires recensés sur le secteur du projet de révision de périmètre Natura 2000

Légende

- Proposition de révision du périmètre - version 2016
- Périmètre actuel du site Natura 2000

- Megaphorbiaies à reine des prés - 6430
- Gazons amphibies vivaces - 3130
- Landes humides - 4020

- 3110
- 3130
- 4020
- 6410
- 7120
- 7110

0 660 1 320 m



Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

□ Prévisionnel 2017

- Confortement des données naturalistes concernant la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires sur le secteur d'études
 - Prospections aléatoires et / ou ciblées par l'animatrice Natura 2000
 - Prospections ciblées par les associations partenaires naturalistes?
 - Etudes et suivis par le service patrimoine naturel du Département au titre des ENS :
 - Marais des petits Vaux
Inventaire odonate avec le GRETIA
Inventaire avifaune nicheuse + observation sur Hivernants
Inventaire mammifères semi-aquatiques patrimoniaux (campagnol amphibie, crossope aquatique, (loutre) ...); mammifères terrestre et chiroptères
 - Rigoles du Boulet, Tanouarn, Landéhuan
Inventaire insectes saproxiliques patrimoniaux + Arbres à cavité
Inventaire botanique "espèces patrimoniales"



Projet de révision du périmètre du site Natura 2000

□ Prévisionnel 2017

- Poursuite de la démarche de concertation
 - Réunion de concertation globale
 - Réunions thématiques à destination des propriétaires forestiers
 - Réunions thématiques à destination des exploitants agricoles
 - Réunions à destination du collège des usagers
 - Présentation de la démarche aux conseils municipaux et communautaires
- Rédaction du dossier scientifique et technique de justification pour la DREAL et la commission européenne
- Information du comité de pilotage tout au long du processus de concertation
- Validation potentielle de la proposition de périmètre par le copil en 2018 puis consultation des collectivités concernées



Question / remarques